Rencontre du 22 juin 2009
avec les Présidents du PS, d'Ecolo et du CDH
à l'occasion de l'élaboration
de la Déclaration de politique régionale

Les priorités du mouvement environnemental

Introduction

Notre modèle de développement connaît une série de crises interdépendantes: la crise économique et financière est accompagnée des crises énergétique, climatique et alimentaire, de la perte de biodiversité et de la disparition des écosystèmes… Ce sont des enjeux tout autant sociaux qu'environnementaux qui menacent les fondements et les ressources de notre économie.

Pour faire face à ces défis, les politiques développées jusqu'à présent en Région wallonne ont été trop timorées. La question du développement durable est restée dans les marges. Il n'y a pas eu l'épaisseur du trait requis alors que cette dimension devrait être centrale face à un défi comme le réchauffement climatique, qui impose aux sociétés industrielles de réduire de près de 90 % leur dépendance aux énergies fossiles d'ici quarante ans.

C'est cette vision prospective, à l'aube de nouveaux accords internationaux dans le domaine du climat et de la biodiversité, que soutient l'ensemble du mouvement environnemental. Non partisan, émanation directe de la société civile, **ce secteur rassemble plus de 250.000 citoyens adhérents ou sympathisants dans plusieurs centaines d'associations. Tous sont sensibles à la préservation de la planète et en particulier de leur cadre de vie.**

Les crises traversées sont une magnifique opportunité de transformer nos modes de production et de consommation au bénéfice des Wallons et de leur environnement, mais également de placer ces mêmes Wallons devant un enjeu collectif qui engagera chaque citoyen face au futur.

Relancer l'économie via les filières vertes, stimuler l'éco-innovation, accélérer le mouvement des énergies renouvelables, recentrer l'habitat dans les noyaux urbains, accroître le réseau des transports publics, reconvertir l'agriculture, fixer des objectifs ambitieux pour protéger nos ressources naturelles, améliorer la gouvernance, accroître la citoyenneté active sur ces questions... autant de solutions mises sur la table par le secteur environnemental.

Il ne s'agit plus, désormais, de « retaper » le système et de relancer la machine de la croissance avec les anciennes recettes. A contrario, l**e mouvement environnemental demande que le Gouvernement wallon porte une vision d'avenir novatrice, en assurant l'intégration des enjeux sociaux, environnementaux et économiques dans un « pacte soutenable ».** Ce nouvel engagement devra être au cœur du dispositif décisionnel en associant l'ensemble des acteurs économiques et sociétaux.

Les organismes représentés lors de la consultation du 22 juin

Cette position commune a été arrêtée par l'ensemble des acteurs invités et décrits ci-dessous. Elle constitue le socle commun du secteur associatif outre les revendications portées dans les memorandum respectifs. Le secteur économique adhère spécifiquement aux points relatifs à son champ d'intervention.

Secteur associatif :

Inter-Environnement Wallonie *fédère plus de 150 ONG et associations actives dans le domaine de l'environnement, représentant des centaines de milliers de citoyens. La fédération, qui emploie 27 personnes, élabore des positions, participe activement aux organes publics de consultation, conseille, soutient ses associations membres, porte des campagnes positives et est active sur le terrain.* www.iewonline.be

Greenpeace Belgique *compte 100.000 sympathisants, emploie 50 équivalents temps plein et mène un lobby politique et des campagnes publiques basées sur des actions non violentes à l'échelon international, fédéral et régional. Son principal combat actuel porte sur le réchauffement climatique.* www.greenpeace.org/belgium

Le WWF *est actif dans 100 pays, compte 5 millions de sympatisants et emploie 5000 personnes à travers le monde. Le WWF-Belgique compte 85.000 sympathisants, outre les programmes en Afrique centrale (RDC) et les programmes éducatifs dans les écoles, les thémes prioritaires sont la biodiversité, les changements climatiques, la réduction de l'empreinte écologique et la consommation soutenable.* www.wwf.be

Natagora - l'Ago*ra de la Nature - est une ONG qui travaille à la sauvegarde de la biodiversité. Active dans les parties francophone et germanophone du pays, l'association compte 80 employés, 1.200 volontaires et 10.000 membres. Natagora gère un réseau de 4.000 hectares de réserves naturelles réparties en près de 200 sites en région wallonne.* www.natagora.be

Nature et Progrès*, compte 7.000 membres en Wallonie , emploie 22 personnes et dénombre 20 antennes locales. Cette association à vocation internationale est centrée sur le développement d'une alimentation, d'une agriculture, d'un jardinage biologique et d'un habitat éco-biologique.* www.natpro.be

L'Association pour la promotion des énergies renouvelables (Apere) *rassemble 27 associations en Wallonie et à Bruxelles**.** Cet organisme d'éducation permanente mène une action d'éducation et de conseil sur base de projets (campagnes, information, formation, facilitateur,...) et d'activités de terrain (stands, conférences, animations).* www.apere.org

Secteur économique :

BioForum, *conseil de Filière pour les productions biologiques wallonnes, rassemble des organismes qui représentent les agriculteurs, les transformateurs, les distributeurs, les consommateurs, les environnementalistes, les organes certificateurs...* www.bioforum.be

Edora *est la fédération des producteurs d'énergie renouvelable. Outre le soutien à ses membres, EDORA assure la représentation économique et politique du secteur. Son action se situe aux niveaux local, régional, fédéral et européen.* www.edora.be

Table des matières

Introduction.....2
1. Accélérer la transition économique.....5
1.1. Comment créer 75.000 emplois verts en quinze ans.....5
1.2. Réformer la fiscalité pour en faire un instrument d'innovation pour l'environnement et l'emploi.7
2. Rendre possible la révolution énergétique 8
2.1. La Wallonie face au défi climatique 8
2.2. Accélérer le développement des énergies renouvelables.....9
2.3. Une alliance emploi-environnement pour rénover le bâti wallon en 20 ans.....10
3. Economiser le territoire et améliorer l'accessibilité 12
3.1. Initier une politique de la ville.....12
3.2. Arrêter le développement du secteur routier et améliorer l'accessibilité.....13
4. Accompagner la reconversion agricole.....15
4.1. Atteindre 20 % de bio d'ici 2015 dans les restaurations collectives.....15
5. Arrêter l'érosion de la biodiversité.....17
6. Changer la gouvernance.....19
6.1. Changer l'état d'esprit dans l'administration 19
6.2. Au-delà du produit intérieur brut, quels indicateurs pour quel développement ? 20
7. Déployer l'éducation à l'environnement.....22

1. Accélérer la transition économique

1.1. Comment créer 75.000 emplois verts en quinze ans

L'enjeu clef : Intensifier et généraliser d'ici 2050 les modes de production durables et les comportements de consommation responsables.

Faits et chiffres :

- Le Gouvernement wallon annonce 27.239 emplois créés au cours de la législature écoulée, grâce à l'action du plan Marshall. Nous ne doutons pas que des emplois aient été créés mais observons que dans le même temps, le taux de chômage a repris sa course folle, pour atteindre les **14,4 % au mois de mars 2009** (+ 3,2 % par rapport 2008).
- Le secteur environnemental plaide pour une réorientation de l'approche du plan Marshall. Bien que l**es filières vertes soient aujourd'hui les plus porteuses en termes de créations d'emploi,** seuls 42 millions d'euros sur un budget global de près d'un milliard d'euros furent dédiés au secteur.
- Des filières telles que la construction/rénovation durable, le secteur des énergies renouvelables ou encore celle des économies d'énergie ont un **potentiel de création de quelques 75.000 emplois d'ici 2025**[1]. Le développement de ces filières doit être au cœur du plan Marshall 2.0 ou de son successeur attendu, le « Sustainable green deal ».

Les mesures préconisées :

- **Créer un pôle de compétitivité** clairement et nommément dédié aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Il pourrait regrouper ou s'appuyer sur les clusters existants et opérer dans les domaines actuellement non couverts ou trop partiellement couverts par les pôles existants, notamment Mécatech, Wagralim et Logistics in Wallonia.
- **Initier une politique de maîtrise de la consommation énergétique** concrète. Elle pourra s'appuyer tant sur des mécanismes innovants tels que : le mécanisme des certificats blancs ou le système de monnaie verte; des normes et une réglementation exigeante; des campagnes de mobilisation et d'action locales. Dans ce domaine, la Région wallonne a tout à gagner à se montrer décomplexée et ambitieuse.
- Soutenir **l'éco-conception** des produits mis sur le marché et par là organiser une stratégie concrète de prévention des dommages environnementaux tout en permettant aux entreprises wallonnes de prendre leur place dans ce domaine sur les marchés. A l'échelle de la Région, ce soutien devrait notamment prendre la forme de f**ormations**

[1]Selon plusieurs études, le secteur de la construction et de la rénovation durable a un potentiel de création d'emplois de 20.000 unités (sur base d'une rénovation annuelle de 15.000 logements); celui de la chimie verte et des bioplastiques de 2.000 d'ici 5 ans ; celui des énergies renouvelables et de l'URE de 15.000 en dix ans si la part d'électricité verte se voit considérablement augmentée ; celui du transport logistique et multimodal de 20.000 d'ici 2025 si le transport fluvial et ferroviaire se voit accru ; celui de l'agriculture biologique de 500 si les surfaces agricoles wallonnes consacrées au bio passent de 2,8 % à 10 % ; celui de l'eau de 3.000 en 5 ans pour l'espace Wallonie-Bruxelles (dans le cadre de politiques de promotion de l'épuration individuelle, de l'égouttage et de l'épuration, et de la collecte des eaux de pluie) ;et celui de la dépollution et du réaménagement des friches de 3.000 d'ici 10 ans.

professionnelles en éco-conception ou être intégré aux programmes de formation des différents métiers.

- **Développer le « greening » des marchés publics. Les marchés publics représentent 11 à 16 % du PIB**, ce qui donne aux autorités la possibilité d'orienter le développement et l'accès au marché des (nouveaux) produits, processus et technologies les plus performants pour l'environnement. Tout comme les éco-technologies, l'orientation des marchés publics constitue un puissant levier utile au renouveau économique de la Région.
- **Soutenir la recherche.** Toutes les technologies ne sont pas abouties et le marché y est très sensible. Une stratégie wallonne doit être définie sur base d'une vaste étude des filières environnementales afin et de privilégier l'initiative entrepreneuriale sur base d'un modèle anglo-saxon (monde de confiance plutôt que de contrainte à l'initiative privée) où l'environnement est source de motivation et d'innovation.
- **Réorienter les crédits à la recherche** vers l'éco- technologie mais aussi la transformation des process de secteurs traditionnels, et l'analyse des changements de modes de vie.

1.2. Réformer la fiscalité pour en faire un instrument d'innovation pour l'environnement et l'emploi

L'enjeu clef : Faire payer le coût vérité en tenant compte des personnes les plus fragiles socialement et économiquement.

Faits et chiffres :

- Le système fiscal actuel est injuste parce qu'il fait payer à l'ensemble de la société les coûts sociaux et environnementaux générés par quelques-uns. Intégrer ces coûts environnementaux dans le prix final des biens et services est le levier le plus sensible pour modifier les comportements. Une telle politique permettra de répondre ainsi aux distorsions de concurrence existant actuellement (les produits et services les moins polluants sont les plus chers, paradoxe du « non-pollueur-payeur ».) L'OCDE recommande depuis de nombreuses années à la Belgique de développer une fiscalité verte.

Mesures préconisées :

- **Etendre le principe du coût vérité** déjà appliqué en matière de déchets et partiellement en matière d'eau. Une réforme de la fiscalité dans cette direction permettra de **réorienter profondément notre économie, en donnant les signaux nécessaires aux opérateurs économiques**.
- **Réformer le système de bonus malus automobile** afin de limiter l'augmentation croissante des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports routiers. Il est proposé de modifier les taxes de mise en circulation (TMC) et de circulation (TC) en y introduisant deux modifications majeures : d'une part, baser leur calcul non plus sur la puissance fiscale mais sur des critères environnementaux (les émissions de CO_2 pour la TMC, les émissions de CO2 ou l'écoscore pour la TC) ; d'autre part, adopter une loi d'évolution de type linéaire entre un minimum (véhicule émettant peu de CO_2) et un maximum (véhicule gros émetteur) afin d'envoyer au citoyen un signal-prix clair**.** Afin d'éviter de faire peser une trop grande charge sur les catégories sociales les plus touchées, le système peut habilement être complété par des mesures compensatoires.
- **Défendre au niveau fédéral le principe d'écofiscalité** attachée aux biens de consommation, tout en veillant au principe de neutralité fiscale. L'exemple vient d'Allemagne qui a mis en place un transfert explicite de la fiscalité sur le travail vers l'utilisation des ressources naturelles, ce qui a permis de créer 250.000 emplois en dix ans.

2. Rendre possible la révolution énergétique

2.1. La Wallonie face au défi climatique

L'enjeu clef : Soutenir des objectifs ambitieux pour la conférence de Copenhague et en vue de la présidence belge de l'Union en 2010.

Faits et chiffres :

- Les dernières publications scientifiques en matière de changement de climat indiquent que nous nous trouvons dans la partie haute de la fourchette d'évolution des températures. Les conclusions du rapport 2007 du GIEC sur l'impact et la rapidité des changements climatiques semblent d'ores et déjà dépassées.
- S'il faut saluer les 13,9 % de réduction des émissions wallonnes par rapport à 1990, ce résultat tient surtout à des facteurs conjoncturels. Les émissions du secteur résidentiel et des transports ont continué à croître.
- Les négociations climatiques en cours au sein des Nations unies devraient aboutir à la fin de cette année à Copenhague. Il est capital que l'accord qui y sera conclu par les Etats soit un prolongement ambitieux du protocole de Kyoto pour que les émissions mondiales de CO2 soient drastiquement diminuées. Les gouvernements régionaux doivent s'investir activement et sans délai dans le processus de négociations.

Les mesures préconisées :

- **Un objectif obligatoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40%** pour les pays industrialisés d'ici 2020 (par rapport au niveau de 1990), dont au moins trois quart dans le secteur des émissions domestiques.
- **L'établissement d'un nouveau mécanisme de financement**, sous l'égide des Nations unies, qui assure un transfert annuel d'ici 2020 d'au moins 110 milliards d'euros vers les pays en voie de développement afin de financer des politiques de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques.
- **La mise en place d'un mécanisme de financement** visant à mettre fin à la déforestation massive dans les pays en voie de développements d'ici 2020 et à réaliser des réductions d'émissions de gaz à effets de serre additionnelles à celles des pays industrialisés.

2.2. Accélérer le développement des énergies renouvelables.

L'enjeu clef : Atteindre au minimum 13 % d'énergies renouvelables en 2020 dans la consommation finale d'énergie par de la production domestique.

Faits et chiffres :

- Le paquet « Energie-Climat » adopté par l'Union européenne implique une attitude volontariste des régions pour la mise en œuvre de l'objectif de réduction de 15 % des gaz à effets de serre et de 13 % d'énergies renouvelables assignés à la Belgique.
- En fonction des scénarios de développement étudiés, le potentiel d'investissements du secteur wallon des énergies renouvelables est estimé à 8 à 15 milliards d'euros entre 2009 et 2020, pour développer la production d'énergie renouvelable en Belgique. A cela s'ajoute un potentiel de création de 15.000 emplois supplémentaires, en plus des 9.400 répertoriés à ce jour, pour atteindre le chiffre de 24.400 emplois dans le secteur des énergies renouvelables en 2020.
- En Wallonie, la filière biomasse tient la vedette dans l'éventail des technologies renouvelables concernant le potentiel et la contribution aux objectifs 2020, directement suivie par l'éolien et le solaire thermique, sans cependant exclure un nécessaire recours aux filières hydroélectrique, solaire photovoltaïque ainsi qu'aux pompes à chaleur.

Mesures préconisées :

- **La présidence Belge de l'UE** doit faire des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique une priorité. Il s'agit notamment de mettre en œuvre le projet de grand réseau éolien en Mer du Nord, d'adopter un objectif contraignant de 20% de gain d'efficacité énergétique à l'horizon 2020 et de traduire en mesures concrètes le plan d'action pour l'efficacité énergétique en voie d'élaboration par la Commission européenne.
- **Présenter un Plan d'action** auprès de la Commission européenne en juin 2010. Ce plan doit définir des objectifs par filière sur base d'une évaluation de la rentabilité et du potentiel renouvelable.
- **Affecter les bénéfices** résultant de l'avantage concédé à la Belgique au terme des négociations préalables à l'adoption du paquet énergie-climat au développement des SER et à la maîtrise de la demande en énergie.
- **Revoir à la hausse les quotas de certificats verts.** Ce mécanisme, qui assure la rentabilité des projets de production d'électricité de sources renouvelables, se trouve aujourd'hui en profond déséquilibre. Des quotas mieux adaptés aux réalités du secteur et planifiés jusqu'en 2020 permettraient de garantir la réalisation des projets en Wallonie et à Bruxelles.
- **Définir un plan d'adaptation et de modernisation du réseau électrique :** augmentation des capacités d'accueil, mise en place d'un « smart grid » - réseau intelligent mieux adapté aux productions décentralisées, voire d'un système de pompage-turbinage pour mieux stocker l'électricité.

- **Créer un mécanisme de soutien** spécifique au développement de réseaux de chaleur permettrait de développer ce potentiel à plus grande échelle. Les énergies renouvelables contribuent à 11 % de la consommation finale de chaleur en Région wallonne. Leur potentiel reste néanmoins sous-exploité en Wallonie et à Bruxelles.
- **Clarifier le cadre d'intervention des tiers-investisseurs** et les modalités de partenariat privé-public afin d'encourager et faciliter les projets en étroite collaboration avec les communes et les collectivités.
- **Faciliter l'accès des citoyens aux énergies renouvelables** à travers une simplification des procédures administratives, un renforcement des outils d'accompagnement et d'information ainsi qu'une proposition de financement. Des outils de certification des équipements doivent en outre être développés afin de garantir la qualité des produits vendus et ainsi de renforcer la confiance des usagers. Développer les parcs éoliens dans le cadre de coopératives ouvertes à l'investissement des citoyens.

2.3. Une alliance emploi-environnement pour rénover le bâti wallon en 20 ans.

L'enjeu clef : Rénover et améliorer l'efficacité énergétique de 1,3 million de bâtiments en 20 ans et réformer le système de primes énergétiques.

Faits et chiffres :

- La performance énergétique du logement belge et particulièrement du logement wallon est parmi les moins bien classées en Europe. Le secteur résidentiel est responsable en 2007 de 26 % des consommations finales d'énergie[1]. 77 % de cette consommation est imputable au chauffage des locaux.
- Dans un contexte d'augmentation du prix de l'énergie, la moitié du parc de logement nécessite impérativement un investissement pour en améliorer drastiquement l'efficacité énergétique, pour des raisons environnementales mais aussi et surtout sociales.
- Au rythme actuel, la rénovation complète du parc risque de prendre entre 35 et 50 ans, ce qui dépasse de loin des échéances fixées par les crises énergétique et climatique.
- Les investissements cités comme prioritaires parce qu'ils forment l'essentiel des économies d'énergie (isolation du toit, des murs, châssis double vitrage...) bénéficient de moins de 50 % du montant total des aides octroyées.

Mesures préconisées :

- **Affecter une partie** des *windfall profits*[2] issus de l'amortissement anticipé des centrales nucléaires à l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements. Ces *profits* représentent

[1] Source : Projet d'actualisation du Plan de maîtrise durable de l'énergie (PMDE), Icedd/econotec/ibam, mars 2009.
[2] Les consommateurs belges ont été mis à contribution pendant plus de 30 ans pour rembourser anticipativement les investissements dans le secteur électrique. Rien n'a été fait à ce jour pour récupérer ces sommes qui, selon les estimations de la CREG, s'élèveront en 2025, à plus de 11 milliards d'euros. Voir aussi : http://www.greenpeace.org/belgium/fr/press/reports/electrabel-protest

environ 1 milliard d'euros chaque année, il n'est pas déraisonnable de considérer qu'au moins 100 millions d'euros peuvent être consacrés à l'amélioration de la performance énergétique des logements wallons par l'utilisation de matériaux de l'éco-bioconstruction.

- **Généralisation des audits énergétiques et définition de priorités.** Il est primordial, pour des raisons d'affectation la plus optimale possible des deniers publics en regard des objectifs sociétaux poursuivis, de disposer d'un audit énergétique pour les logements qui font l'objet d'une demande de financement dans le cadre des politiques énergétiques. Financer la réalisation systématique des audits coûterait environ 380 millions €[3]. Il convient donc d'établir des priorités pour que la mesure soit dirigée vers les logements pressentis comme les plus énergivores (types de construction, âge, etc.).
- **Evaluer le système des primes et opter pour le tiers-investisseur.** Le mécanisme de tiers-investisseur remplacerait la politique de 'primes' et d'incitants fiscaux actuelle. Le montant ainsi non dépensé par les pouvoirs publics servirait de garantie pour le système bancaire qui officie comme tiers-investisseur. Ceci permet d'augmenter considérablement la masse financière prêtable. Pour inciter les ménages les moins aisés à rentrer dans ce mécanisme, un 'bonus' pourrait leur être accordé. La durée du prêt est calculée sur les économies d'énergie, de sorte que l'investissement ne coûte pas un euro supplémentaire au candidat. Afin que les taux soient particulièrement intéressants (et donc peu coûteux pour les candidats investisseurs), les prêts sont garantis par les pouvoirs publics. Par ailleurs, sur la durée du prêt, les candidats investisseurs reçoivent des certificats d'économies d'énergie.
- **Permettre aux ménages à bas revenus** propriétaires, qui ne peuvent emprunter dans le circuit classique, d'opérer auprès des sociétés de crédit régional (ou assimilés). Ces ménages reçoivent un accompagnement social (qui commence par un audit gratuit), et un prêt à taux zéro. Afin d'inciter les personnes à entreprendre les démarches, une prime mensuelle pendant par exemple trois ans pourrait leur être octroyée.
- **Permettre aux locataires d'accéder** au même système de prêt que les propriétaires, assorti d'une garantie sur la durée de l'investissement. Concrètement, l'investissement réalisé dans un bien leur bénéficie tant qu'ils y résident. Lors de la sortie du bien, les locataires reçoivent l'équivalent financier du remboursement de la part de leur propriétaire (qui bénéficie de l'amélioration de la qualité de son bien).
- **Permettre aux locataires sociaux** ou assimilés d'intégrer un système identique, aménagé de manière à ce que les remboursements soient inférieurs à la somme économisée pour dégager un surplus incitatif, le solde étant assuré par les pouvoirs publics.

[3]Actuellement, la région offre une prime de correspondant à 60% du coût de l'audit avec un maximum de 360€. Il y a environ 1 300 000 logements en Wallonie dont au moins 80% doivent faire l'objet d'un audit. La mesure peut donc être estimée à environ 380 millions d'Euros.

3. Economiser le territoire et améliorer l'accessibilité

3.1. Initier une politique de la ville

L'enjeu clef : Mettre fin à la dispersion de l'habitat et recentrer l'activité dans les noyaux urbains.

Faits et chiffres :

- La périurbanisation, le mitage du territoire et la dispersion des activités n'ont pas été enrayées au cours de la précédente législature. La superficie des terrains résidentiels a continué de croître, entre 2005 et 2007, de 12 kilomètres carrés par an, aux dépens des surfaces agricoles principalement. Aucune mesure significative n'a été prise pour gérer le territoire régional avec parcimonie.
- Le principal moyen dont disposent les communes pour augmenter leurs recettes et ainsi financer l'ensemble de leurs missions est la fiscalité. Comme il est délicat politiquement d'accroître le taux d'impôt, il ne reste qu'à accroître l'assiette de la perception fiscale, c'est-à-dire les zones urbanisables, seules pourvoyeuses d'additionnels à l'impôt des personnes physiques et au précompte immobilier. Cette dépendance à la fiscalité génère une course à l'urbanisation, une concurrence entre les communes ainsi que l'effilochement de la solidarité entre elles.

Mesures préconisées :

- **Développer une stratégie globale.** L'actualisation du schéma de développement de l'espace régional est une priorité car elle permet de tracer des objectifs d'aménagement qui tiennent compte des impératifs liés à la lutte contre le réchauffement et à la crise de la biodiversité. Cette révision doit viser à concentrer au maximum les activités dans les noyaux urbains et à revitaliser ces derniers.
- **Réviser le mode de financement des communes.** Le refinancement du Fonds des communes et la révision des critères de répartition du Fonds devraient permettre de mieux prendre en compte la pauvreté et les « externalités ». Par ailleurs, la répartition a priori des moyens financiers entre les communes peut être instaurée par un droit de tirage sur base d'un ensemble de critères à définir. Nous proposons également l'instauration d'une péréquation des revenus fiscaux.
- **Capter les plus-values d'urbanisme.** Le passage d'un terrain de la zone agricole à la zone d'habitat par exemple, lors de la mise en application d'un nouveau plan d'aménagement, se traduit par une plus-value très attractive pour le particulier. Les plus-values restent acquises aux propriétaires. La collectivité supporte le coût des moins-values sans pouvoir compenser ce coût par une perception des plus-values, ce qui limite les aménageurs dans leurs missions.
- **Adopter les arrêtés d'application du droit de préemption**. Cet outil foncier existe mais est inapplicable en raison de l'absence d'arrêté d'application. Il

permettrait pourtant aux pouvoirs publics de mener une politique volontariste dans divers domaines sans recourir à l'expropriation qui coûte cher et est davantage traumatisante.

- **Créer des bassins de vie.** Mobilité, développement économique, infrastructures culturelles… doivent se réfléchir à l'échelle du bassin de vie (agglomérations urbaines,…). Des initiatives supra-communales existent aujourd'hui, comme le Plan urbain de mobilité de Liège. Ces initiatives sont à encourager, voire à développer de manière plus structurelle.
- **Annuler le décret DAR sur les permis** accordés par le Parlement. Pour les associations environnementales, ce dispositif inédit ne respecte pas la séparation des pouvoirs en permettant au Parlement de délivrer des permis dits « d'intérêt général » qui se heurtent dans les faits à une farouche opposition citoyenne. Seule voie de recours possible pour les opposants, la Cour constitutionnelle n'est pas compétente pour vérifier la légalité des procédures d'instruction conduisant à l'octroi d'un permis.
- **Simplifier la simplification administrative.** Les différentes réformes du Cwatup ont rendu cet outil incompréhensible et impraticable pour nombre d'acteurs de l'urbanisme. Une évaluation globale est nécessaire avant toute nouvelle réforme.

3.2. Arrêter le développement du secteur routier et améliorer l'accessibilité

L'enjeu clef : Réduire progressivement l'importance et l'impact du secteur routier et développer le réseau des transports publics.

Faits et chiffres :

- Le secteur du transport a vu ses émissions globales (dont 91% sont imputables au transport routier) croître de 40 % entre 1990 et 2004 tandis que les émissions du transport aérien étaient multipliées par 78 sur la même période.
- Le transport utilise à 98 % le pétrole comme source d'énergie, pétrole dont les réserves entreront bientôt en déplétion. Par un effet d'accroissement de la demande induite par l'extension de l'offre, les nouvelles infrastructures routières et aériennes entraînent toujours plus loin nos sociétés sur le chemin de la dépendance au pétrole et de la perte de maîtrise sur nos émissions de gaz à effet de serre.
- De nombreux éléments du réseau routier régional se trouvent dans un état de dégradation inquiétant, pour cause de sous-investissement dans son entretien : 0,7% de la valeur patrimoniale y sont consacrés annuellement au lieu des 1,5 à 2 % recommandés par les professionnels du secteur. La situation est telle qu'on envisage un mécanisme de débudgétisation de 500 millions d'euros pour la « remise à niveau » des tronçons les plus critiques.

Mesurées préconisées :

- **Etablir une compétence ministérielle de la mobilité** - et non des transports – donnant au ministre concerné les moyens de mener des actions effectives et complémentaires en matière de mobilité durable (développement des transports en commun, aménagements de voiries, développement d'un réseau adapté aux usagers doux, sensibilisation aux incidences environnementales, …), ce qui suppose notamment une étroite collaboration avec les compétences du budget, de l'équipement et de l'environnement.
- Elaborer u**ne stratégie régionale de la mobilité.** Pour mettre en place une telle stratégie, il est nécessaire de développer une approche régionale intégrée, prenant notamment en compte les problèmes environnementaux liés à l'exode urbain.
- **Mettre en œuvre le plan VéloPlus**. Alors que le vélo progresse dans la plupart des villes d'Europe du Nord, il stagne en Wallonie. Premièrement, il faut savoir que le seuil empirique de financement d'un plan vélo efficace s'élève à 3 % du budget des transports. Ensuite, en Wallonie ce n'est pas le relief mais l'insécurité qui est le plus grand frein à la pratique du vélo. Il faut faire respecter les limitations de vitesse et les abaisser là où c'est nécessaire. L'autre frein sérieux est culturel et concerne la vision des fonctionnaires en charge des voiries communales et régionales. Trop souvent, le vélo n'est pas considéré comme une alternative sérieuse à la voiture.
- **Redéployer l'offre en transport en commun** y compris dans les zones semi-rurales et en soirée, l'offre actuelle étant parfois insuffisante pour créer les conditions d'un réel transfert modal et pour assurer un minimum de mobilité aux personnes ne possédant pas de voiture.
- **Repenser la politique tarifaire des TEC** pour mettre en place une tarification solidaire (fonction de la situation financière réelle des individus), dans le but d'améliorer l'équité en matière de mobilité.
- **Développer une politique ferroviaire régionale** s'appuyant sur une vision stratégique du redéveloppement de ce mode de transport, tant pour les passagers que pour les marchandises. Concrétiser le redéploiement ferroviaire via la réouverture de gares et de lignes. Privilégier l'approche « voyageurs quotidiens » à la construction d'édifices coûteux, comme le projet de gare de Gosselies par exemple.
- **Mettre un terme aux investissements** dans l'accroissement des capacités des infrastructures aériennes et du réseau (auto)routier, en ce compris les « chaînons manquants » qui mobilisent d'importants budgets qui font cruellement défaut par ailleurs (modes doux notamment). Inscrire dans la DPR le principe d'abandon des projets de dédoublement de la N5 – sortie sud de Charleroi et de liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays (CHB). Pour ce projet, supprimer la zone de réservation au plan de secteur.
- **Subordonner l'octroi des subsides** aux communes pour travaux de voiries et des crédits d'impulsion à des critères relatifs à la prise en compte de la mobilité douce et de l'amélioration du cadre de vie (espace partagé, zone écologique, …).
- **Renoncer à augmenter encore les capacités des deux aéroports régionaux.** En conséquence, supprimer tout investissement dans ce secteur, exception faite des mesures d'entretien et d'amélioration de la sécurité.

4. Accompagner la reconversion agricole

4.1. Atteindre 20 % de bio d'ici 2015 dans les restaurations collectives.

L'enjeu clef : Développer et structurer la filière en s'appuyant au départ sur les restaurations collectives dépendant des pouvoirs publics, développer le tissu rural en favorisant le développement des fermes qui contrôlent la transformation et le circuit court de commercialisation.

Faits et chiffres :

- L'usage de produits chimiques en agriculture a montré les limites d'un système qui ne respecte pas les ressources. Pollutions, perte de biodiversité et cancers dus à l'usage des pesticides sont une moisson amère. Un demi-siècle de soutien exclusif à l'agriculture chimique en termes de recherche publique et de formation a engendré de graves pertes de savoir-faire. Réorienter les aides de la politique agricole commune s'avère indispensable, mais au delà de ce cadre européen, la Wallonie peut développer rapidement son potentiel en agriculture biologique... L'importation de produits bio est une valeur ajoutée qui échappe à la Région. Les signaux sont très clairs : intérêt croissant des collectivités publiques et privées pour l'alimentation durable, volume important en termes de produits, grand nombre de couverts potentiels, débouchés plus nombreux, implication directe pour de nouveaux métiers de la restauration.

Mesures préconisées :

- **Revoir les mécanismes d'aides européens.** La Région wallonne doit peser au niveau fédéral afin d'asseoir, dès 2010, une position ambitieuse de réforme de la politique agricole commune autour de deux axes. Le premier vise à employer une partie des budgets européens à l'élaboration et la structuration de filière d'alimentation durable au niveau local. Le second doit financer par le biais de la conditionnalité la mise en place au niveau européen d'au moins 5 % de la superficie des zones agricoles à la protection de la biodiversité. C'est en outre une réelle opportunité pour légitimer aux yeux de la société les aides dont bénéficie le monde agricole.
- **Intégrer 20 % de produits bio,** locaux et de saison, **d'ici 2015 dans les restaurations collectives** (administrations régionales, communales, provinciales mais aussi écoles, hôpitaux, crèches, maisons de repos, cantines d'entreprises, etc).
- **Soutenir le développement des filières bio** et à haute qualité environnementale et des circuits de production et de distribution locaux.
- **Etablir des cahiers de charges** mis à disposition des services d'achats. Les critères retenus dans ce cadre sont les suivants : produits bio, de proximité, de saison, un minimum d'emballage, lutte contre le gaspillage, réduction des quantités de viande en valorisant auprès des consommateurs la viande rouge produite sur des prairies permanentes qui stockent le carbone au détriment de la viande blanche qui nécessite des productions céréalières.

- **Favoriser les unités de production diversifiées** avec transformation et vente directe aux consommateurs.
- **Réorienter la recherche en agriculture**. Consacrer une part importante 50% des budgets de la recherche à la reconversion et aux modes de production biologique, etc.
- **Réorienter les programmes** des cours des universités et des écoles d'agriculture pour qu'ils intègrent les notions essentielles de l'agriculture biologique.
- Poursuivre la politique de refus des cultures d'OGM et certifier des approvisionnements de **matières premières sans OGM** sans répercuter les coûts des contrôles sur les consommateurs. Recourir au **principe de précaution** dans le cas de demandes d'introduction de nouvelles variétés OGM en Europe.
- **Mettre en œuvre rapidement** les principes énoncés dans la Charte de Florence ratifiée par la Wallonie en 2008.
- **Consacrer 5 % de la superficie des zones agricoles à la protection de la biodiversité.** Malgré le succès des mesures agro-environnementales, les objectifs de protection de la biodiversité et des eaux que s'était donnés la Région sont loin d'être rencontrés. C'est en combinant incitations et obligations que les pays voisins ont apporté des solutions, encore partielles, à ces problèmes. Réserver 5% de l'espace agricole à la protection de la nature permettrait d'enclencher des mécanismes de prise en compte de l'environnement chez les agriculteurs. L'objectif est d'amorcer un changement à long terme des pratiques agricoles.

5. Arrêter l'érosion de la biodiversité

L'enjeu clef : Préserver les écosystèmes, s'appuyer sur les services qu'ils rendent à l'homme et stopper l'extinction des espèces.

Faits et chiffres :

- La Région wallonne s'est engagée, à travers la Convention sur la Diversité Biologique, à arrêter l'érosion de la biodiversité avant 2010. Pourtant, malgré certaines améliorations, celle-ci ne cesse de chuter : 32% des espèces faisant l'objet d'un suivi sont menacées de disparition et 9 % sont déjà éteintes. La 10ième Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique se tiendra à Nagoya (Japon) en octobre 2010. Les stratégies futures de préservation des écosystèmes de la planète y seront élaborées.

Mesures préconisées :

- **Elargir le socle de financement de la politique de la biodiversité.** Les politiques de conservation et de restauration de la nature souffrent en Région wallonne d'un sous-financement. Une solution pourrait être la création d'un **Fonds Nature**, qui financerait des projets de conservation. Un tel dispositif existe en France et connaît une grande efficacité.
- **Mettre en œuvre le réseau Natura 2000.** Conformément à la Déclaration de politique régionale, le précédent Gouvernement a revu et finalisé le cadre de la mise en œuvre de Natura 2000, mais la concrétisation a pris du retard. 7 ans après la sélection des sites, les premiers arrêtés de désignations ont été adopté en 2009 et ne porteront leurs effets qu'au 1er janvier 2010. La mise en œuvre concrète de Natura 2000 est prioritaire pour la prochaine législature. La première étape devrait consister en une évaluation du dispositif établi sans pour autant en compromettre la mise en œuvre, de sorte à en corriger très vite les failles et manquements.
- **Poursuivre l'établissement du réseau écologique.** Au-delà du réseau Natura 2000, la Région wallonne doit développer sur son territoire un réseau écologique cohérent et fonctionnel, notamment par la création de **réserves naturelles** assurant à long terme une protection forte aux espèces et milieux vulnérables. La Région wallonne compte actuellement 11.000 hectares de réserves naturelles, soit seulement 0,6% du territoire, dont la moitié dans les Hautes Fagnes. Cette surface, très insuffisante et non représentative des espèces et habitats à préserver, se situe bien en deçà de l'objectif de 5 % du territoire préconisé par les experts internationaux.
- **Améliorer la qualité des rivières et des nappes par l'adoption de plans de gestion et la révision du programme de gestion durable de l'azote en agriculture.** La directive cadre sur l'eau (DCE) est une opportunité unique de reconquête de la qualité des eaux en Europe. Aujourd'hui 65% des masses d'eau de surface en Région wallonne n'atteindront pas le bon état requis par la DCE. Sont attendus pour répondre à cet état de dégradation des plans de gestion, avec objectifs de restauration pour 2015, 2021 et 2027 et un indispensable renforcement du PGDA, qui, par ailleurs, devra intégrer au plus vite la notion de biodiversité

afin d'éviter la dégradation des dernières prairies naturelles, sans ou avec statuts, existant encore en Région wallonne..

- **Gérer les espèces envahissantes.** Certains de nos espaces sont aujourd'hui envahis par des **espèces exotiques**, introduites volontairement ou non, et se développant d'autant plus rapidement que les milieux naturels sont dégradés: renouée du Japon, impatience de l'Himalaya, berce du Caucase, coccinelle asiatique,… D'autre part, la surcharge artificielle du **grand gibier** (sanglier, chevreuil et cerf) est un réel problème. Ainsi, depuis 2000, la population de sangliers progresse de plus de 7 % par an et celle du cerf de près de 5 %. Les bouleversements occasionnés par ces espèces sont très conséquents, tant en termes écologiques, qu'économiques et/ou de santé publique. De premiers pas allant dans le sens d'un contrôle du commerce des espèces problématiques et d'une interdiction du nourrissage artificiel du gibier ont été franchis ces dernières années. La prochaine législature doit absolument poursuivre dans cette voie.

6. Changer la gouvernance

6.1. Changer l'état d'esprit dans l'administration

L'enjeu clef : Développer une nouvelle culture de l'évaluation et améliorer la participation citoyenne.

Les faits :

- Quantités de plans restent lettre morte parce qu'ils ne sont pas assortis d'objectifs précis à atteindre, d'un calendrier de mise en œuvre et de procédures d'évaluation fondées sur des indicateurs de suivi. De la même manière, un nouvel état d'esprit doit donner corps à une réelle transparence administrative. Sans changement de mentalité et au travers d'attitudes telles que les motivations lacunaires et/ou un usage excessif des exceptions, ou encore une prolifération de la législation permettant de contourner celles-ci (pensons au « décret sur les permis par décret »), ou encore le recours au passe-droit et au clientélisme, les dissensions entre l'action gouvernementale d'une part et les acteurs de la société civile d'autre part ne peuvent que germer.

Mesures proposées :

- **Créer une école d'administration wallonne.** Elle donnerait des formations aux agents locaux, provinciaux et régionaux, formerait des managers susceptibles d'engendrer un nouvel état d'esprit.
- **Prendre en compte les enjeux internationaux.** La politique environnementale dépend en grande partie de décisions prises à l'échelon européen ou international. Or, la Région wallonne n'a eu de cesse de désinvestir les réunions internationales et brille souvent par son absence lors des comités interministériels. A l'aube de la Présidence belge de l'Europe en 2010, le nouveau gouvernement a intérêt à suivre de près l'ensemble des politiques afin de ne pas laisser le champ libre à la Flandre qui représentera la Belgique sur les thématiques environnementales pendant 18 mois.
- **Améliorer l'accès à l'information et la transparence.** Les rapports d'évaluation doivent être rendus accessibles, par exemple via les sites internet de la Région, de l'administration, du Gouvernement. Ces rapports d'évaluation font état de la méthodologie et des données utilisées. Une meilleure transparence administrative permettrait également un véritable échange d'informations entre le Gouvernement, l'administration et les administrés en vue d'une prise de décision la plus facilement acceptable par tous.
- **Intégrer les acteurs environnementaux comme partenaires « sociétaux ».** La précédente législature a raté l'occasion de réformer les commissions consultatives. Il est temps de donner à la concertation environnementale ses lettres de noblesse. Dans cette perspective, il est primordial d'ouvrir la concertation, aujourd'hui limitée aux partenaires sociaux, aux ONG

d’environnement, auxquelles adhèrent des centaines de milliers de citoyens. La Fédération demande donc que le CESRW soit ouvert aux ONG d’environnement. Celui-ci pourrait devenir un Conseil économique, social et environnemental de la Région wallonne (CESERW).

- **Optimaliser les moyens budgétaires.** Les perspectives budgétaires et financières sont pour l’heure des plus critiques. Chaque décision d’engagements de fonds publics devra faire l’objet d'une évaluation coûts-bénéfices pour la collectivité.

6.2. Au-delà du produit intérieur brut, quels indicateurs pour quel développement ?

L'enjeu clef : Doter les pouvoirs publics de nouveaux indicateurs de pilotage à côté du Produit Intérieur Brut.

Les faits :

- Après des décennies d'un modèle de développement calqué sur une logique de croissance de la richesse, généralement définie par le PIB, une série de crises (économique, financière, sociale, alimentaire, des ressources, climatique, de la biodiversité, …) montrent aujourd'hui que ce modèle atteint certaines limites. Ces derniers mois, les appels à une autre définition du développement et à une évolution « Beyond GDP » (« au-delà du PIB ») ont été reprises y compris par les acteurs a priori les plus conservateurs en la matière (Financial Time, Manuel Barosso, Nicolas Sarkozy, …). Une telle évolution est aujourd'hui acquise sur le principe, elle ne se fera cependant pas sans placer des indicateurs et des stratégies de même niveau que celles mises en place pour assurer la croissance.
- Au niveau social, cette évolution impliquera une montée en puissance d'indicateurs sociaux qui ne sont pas strictement liés à la création de richesse (IDH, indice Gini, indicateurs de santé, de satisfaction de vie, …). Au niveau environnemental, l'Empreinte Ecologique est souvent proposée comme indicateur « Beyond GDP » le plus crédible (même si forcément imparfait) et tend à faire consensus.

Mesures préconisées :

- **Calculer l'Empreinte Ecologique de la Région wallonne** sur base des données précises disponible au niveau national et publié officiellement sur base annuelle (l'intention existe en Région flamande).
- **Engagement structurel** par rapport à la réduction de l'Empreinte écologique de la Région (comme pour le Pays de Galles par exemple).
- **Instaurer une inspection environnementale et/ou du développement durable** des projets et actions régionaux (calquée sur le principe de l'Inspection des Finances) avec un nombre strictement réduit d'indicateur(s) et une capacité d'inspection comparable à celle de l'Inspection des Finances.
- **Prendre en compte de manière plus stricte** le tableau de bord d'indicateurs environnementaux pour le suivi des politiques environnementales (sur base de ce qui existe).

7. Déployer l'éducation à l'environnement

L'enjeu clef : Faire percoler dans toute la société l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Les faits :

- Dans le cadre scolaire, en théorie, l'éducation à l'environnement peut trouver sa place, mais dans la pratique, ce l'est moins. En effet, le décret de l'enseignement (1997) prévoit parmi ses objectifs prioritaires la préparation de tous les élèves à être des citoyens responsables. Les programmes de cours peuvent être autant de portes d'entrées en éducation à l'environnement et les compétences transversales, indispensables à l'approche de problèmes environnementaux, ont leur place dans les acquisitions de compétences. En réalité toutefois, les obstacles sont nombreux et de telles approches dépendent essentiellement de la motivation des enseignants, tant dans le secondaire que dans le supérieur, à les surmonter.

Mesures préconisées :

- **Généraliser l'intégration** de l'éducation relative à l'environnement dans la formation initiale des enseignants et des éducateurs et lors de leurs formations continuées.
- **Former les jeunes ainsi que tous les professionnels aux enjeux de l'environnement.** Introduire systématiquement les questions environnementales et de développement durable dans l'ensemble des formations professionnelles, du coiffeur à l'architecte en passant par le gestionnaire : dès le secondaire technique et professionnel, dans les formations de l'enseignement supérieur et universitaire, lors les formations destinées aux demandeurs d'emplois ainsi que dans les formations en cours de carrière.
- **Prendre des mesures incitatives** pour que les écoles, les centres culturels, de loisirs et de sports, les événements et les festivals ainsi que des administrations développent une gestion environnementale et participative.
- **Déployer des processus de participation** à destination de tous les citoyens, notamment dans le cadre de la gestion de leur environnement, que ce soit dans et hors de l'école, avec une attention particulière à ceux qui en sont généralement exclus (non-diplômés, jeunes, fragilisés,…).
- **Développer un dialogue pour définir une stratégie ambitieuse et cohérente.** Mettre en place une concertation régulière et structurée entre élus, administrations et acteurs de l'éducation à l'environnement qui préciserait les objectifs, les moyens et les formes d'évaluation d'un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable.
- **Poursuivre et renforcer** les ambitions de l'accord de coopération en éducation relative à l'environnement et au développement durable, entre la Communauté française et les régions wallonne et bruxelloise.